



Saint-Cyprien-de-Napierville
paroissest-cyprien@qc.aira.com

<http://www.st-cypriendenapierville.ca>
Édition de septembre 2009

Bulletin
municipal

PREMIER NOVEMBRE : ÉLECTIONS MUNICIPALES

Québec, le 28 août 2009 - Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) lance sa campagne « Passez de la parole aux actes » en vue des prochaines élections municipales du 1er novembre.

Essentiellement déclinée à la radio, sur le Web et dans les abribus, l'offensive vise à stimuler l'intérêt des citoyens à s'engager activement dans la vie politique municipale et à inviter tout spécialement les femmes, les jeunes ainsi que les Québécois provenant d'une communauté culturelle à poser leur candidature.

Le Ministère souligne que le palier municipal est celui qui est le plus proche du citoyen, de son quotidien et de son milieu de vie. Il est aussi le plus accessible et le plus concret puisqu'il touche des compétences telles que l'approvisionnement en eau potable, la gestion des eaux usées, la culture, les loisirs, la voirie, les parcs et espaces verts etc.



*Rappelons que la
période de mise en
candidature s'étend
du 18 septembre au
2 octobre 2009 à
16h30.*

*Sept postes sont à
combler.*

Séances du Conseil

**La prochaine séance régulière du conseil
municipal se tiendra le jeudi
1er octobre à 20 heures.**

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE VIDÉOTRON



La société Vidéotron envisage actuellement l'implantation dans notre territoire d'une tour de transmission pour la téléphonie sans fil et internet haute vitesse.

D'une hauteur de 75 mètres, cette tour autoportante serait installée dans notre zone commerciale derrière l'entreprise A et F Foucault.

Le conseil municipal souhaite avoir l'avis de la population avant de donner le feu vert au projet.

Vous êtes priés d'adresser vos commentaires éventuels à l'hôtel de ville de Saint-Cyprien.

MARCHÉ DE NOËL

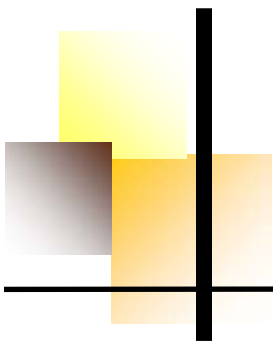
La municipalité de Saint-Cyprien vous convie à sa deuxième édition du marché de Noël qui se déroulera les 28 et 29 novembre prochains.

Le père Noël sera de retour pour accueillir les enfants et des activités familiales animeront jeunes et moins jeunes.

La programmation sera disponible très bientôt sur notre site internet au www.st-cypriendenapierville.ca

Quelques places sont encore disponibles à la salle de l'hôtel de ville. Pour réserver, communiquez avec Madame Sylvie Bergeron au 450-245-3658.





DES ÉOLIENNES À SAINT-CYPRIEN ?

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue lundi le 14 septembre dernier sur le projet de règlement numéro 315, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement **modifiant le règlement de zonage numéro 141 afin d'y inclure des dispositions particulières applicables aux éoliennes** :

Seules les éoliennes privées exploitées à des fins domestique et personnelle et émettant un bruit inférieur à 40 décibels de toute habitation sont autorisées en zone agricole, selon des critères précis.

Ce projet de règlement a pour effet d'encadrer rigoureusement l'implantation d'éoliennes sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Il contient des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Les personnes de la municipalité habiles à voter peuvent déposer une demande visant à ce que ce règlement soit soumis à leur approbation.

Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- Être signée, par au moins 12 personnes en provenance d'une même zone pour qu'un registre soit tenu ;
- Être reçue par la municipalité au plus tard le 28 septembre 2009 à 17h00.

Les renseignements concernant les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'hôtel de ville située au 121, Rang Cyr, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Si un registre doit être tenu, entre 130 à 160 signatures devront être inscrites à ce registre pour qu'un scrutin référendaire ait lieu. Le nombre exact de signatures requises sera disponible une fois la dernière liste électorale révisée.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'hôtel de ville située au 121, Rang Cyr, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Le second projet de règlement no. 315 peut être consulté à la mairie durant les heures normales de bureau.

Nos coordonnées : 121, Rang Cyr,
Saint-Cyprien-de-Napierville (Québec)
JOJ 1L0
Tél. : 450-245-3658
Télé. : 450-245-7824

Courriel : paroissest-cyprien@qc.aira.com

Site internet : www.st-cypriendenapierville.ca

Si vous recevez
ce bulletin, c'est que
vous demeurez à

Saint-Cyprien-de-Napierville